

Par ailleurs, la commission des Lois du Sénat a adopté hier sans modification la proposition de loi visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale, adoptée mardi par l'Assemblée nationale à l'initiative de M. Jacques PELISSARD, président (UMP) de l'Association des maires de France (cf. "BQ" du 15 février). Constatant que ce texte reprend "la plus grande partie" des dispositions de la proposition de loi du président (PS) de la commission des Lois du Sénat Jean-Pierre SUEUR adoptée début novembre par le Sénat (cf. "BQ" des 3 et 11 novembre), "elle a fait le choix de garantir la mise en application rapide de ce texte, attendu par les élus, et donc de l'adopter sans modification", a-t-elle expliqué dans un communiqué. Ce vote de la commission laisse augurer d'une adoption conforme de ce texte par le Sénat lors de son examen en séance publique le 20 février, ce qui entraînerait son adoption définitive par le Parlement, le gouvernement ayant enclenché la procédure accélérée sur ce texte.